*ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE**

**Tout médecin qui demande son inscription au Tableau de l’Ordre doit fournir dans les 2 mois un dossier complet.**

**A défaut, le Conseil sera amené à refuser l’inscription**

***Inscription au Tableau de l’Ordre des Médecins***

***Documents à nous fournir :***

⌧ une lettre de demande d’inscription adressée au Président du Conseil Départemental en indiquant votre situation professionnelle prévue dans le département ;

⌧ un extrait d’acte de naissance ou une photocopie de la carte d’identité **ou** du passeport en cours de validité certifiée conforme à l’original par l’intéressé ou une attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente ;

⌧ une photocopie, certifiée conforme par vous-même, du diplôme de Docteur en Médecine.

⌧ une photocopie, certifiée conforme par vous-même, du D.E.S.

⌧ une photocopie certifiée conforme des titres universitaires et hospitaliers ;

⌧ si installation, projets du libellé de la plaque professionnelle, des ordonnances et de l’annonce pour la presse (**avec justificatifs éventuels des titres à l’appui**) ;

⌧ un curriculum vitae

⌧ questionnaire rempli en double exemplaires

⌧ une photographie récente ;

⌧ pour les médecins titulaires de l’autorisation d’exercer la médecine en France (PAE) délivrée par le Ministère, une copie certifiée conforme de la lettre de notification, l’extrait du Journal Officiel correspondant et une attestation du lieu d’exercice, ainsi qu’un chèque d’un montant de 140 euros correspondant aux frais de qualification.

⌧ le candidat devra faire une visite auprès d’un des membres du Conseil Départemental pour qu’il soit rapporteur de son dossier. Ce rendez-vous est à fixer en téléphonant au secrétariat de l’Ordre. Tél : 03.83.40.35.01.

**NB : Le rapporteur devra être en possession de vos dossiers d’inscription complétés.**

⌧ Demi-cotisation : 166.50 €.

*4 Allée de Saint-Cloud 54600 VILLERS LES NANCY*

*Téléphone : 03.83.40.35.01 – Télécopie : 03.83.40.35.25*

*e-mail :* *meurthe-moselle@54.medecin.fr* *– site :* [*www.conseil54.ordre.medecin.fr*](http://www.conseil54.ordre.medecin.fr)

*ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE**

**Tout médecin qui demande son inscription au Tableau de l’Ordre doit fournir dans les 2 mois un dossier complet.**

**A défaut, le Conseil sera amené à refuser l’inscription**

***Inscription au Tableau de l’Ordre des Médecins C.E.E. et E.E.E.***

***Documents à nous fournir :***

⌧ Copies, accompagnées d’une traduction faite par un traducteur agréé, des diplômes de médecin (Doctorat et spécialité) et annexes, auxquelles sont jointes les attestations de conformité (cf : Directive 2005/36/CE)1 confirmant que le bénéficiaire a rempli toutes les conditions de formation prévues par les obligations communautaires ; (originaux des diplômes à présenter)

⌧ une lettre de demande d’inscription adressée au Président du Conseil Départemental en indiquant votre situation professionnelle prévue dans le département ;

⌧ un extrait d’acte de naissance ou une photocopie de la carte d’identité **ou** du passeport en cours de validité certifiée conforme à l’original par l’intéressé ou une attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente ;

⌧ un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l’Etat d’origine ou de provenance, ou pour les ressortissants des pays membres qui exigent un preuve de moralité ou d’honorabilité pour accéder à l’activité médicale, une attestation de moins de trois mois de l’autorité compétente certifiant que les conditions de moralité et d’honorabilité sont remplies ;

⌧ une déclaration sur l’honneur certifiant qu’aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d’avoir des conséquences sur l’inscription au Tableau n’est en cours à votre encontre ;

⌧ un certificat d’inscription ou d’enregistrement dans un état membre de la C.E.E. **ou** une déclarations sur l’honneur certifiant que vous n’avez jamais été inscrit ou enregistré ;

⌧ un curriculum-vitae

⌧ questionnaire rempli en double exemplaires ;

⌧ une photographie récente ;

⌧ le candidat devra faire une visite auprès d’un des membres du Conseil Départemental pour qu’il soit rapporteur de son dossier. Ce rendez-vous est à fixer en téléphonant au secrétariat de l’Ordre. Tél : 03.83.40.35.01.

**NB : Le rapporteur devra être en possession de vos dossiers d’inscription complétés.**

⌧ Demi-cotisation : 166.50 €.

*1 Ces attestations peuvent être remplacées par un certificat, délivré par les autorités compétentes d’un Etat membre de l’Union européenne ou partie à l’accord sur l’Espace économique européen, indiquant que le médecin a exercé effectivement et licitement la médecine sur le territoire de cet Etat pendant au moins 3 années consécutives au cours des 5 années précédant la date de délivrance du certificat.*

*4 Allée de Saint-Cloud 54600 VILLERS LES NANCY*

*Téléphone : 03.83.40.35.01 – Télécopie : 03.83.40.35.25*

*e-mail :* *meurthe-moselle@54.medecin.fr* *– site :* [*www.conseil54.ordre.medecin.fr*](http://www.conseil54.ordre.medecin.fr)